

Commune de

Plan local d'urbanisme

# SARRAGEOIS

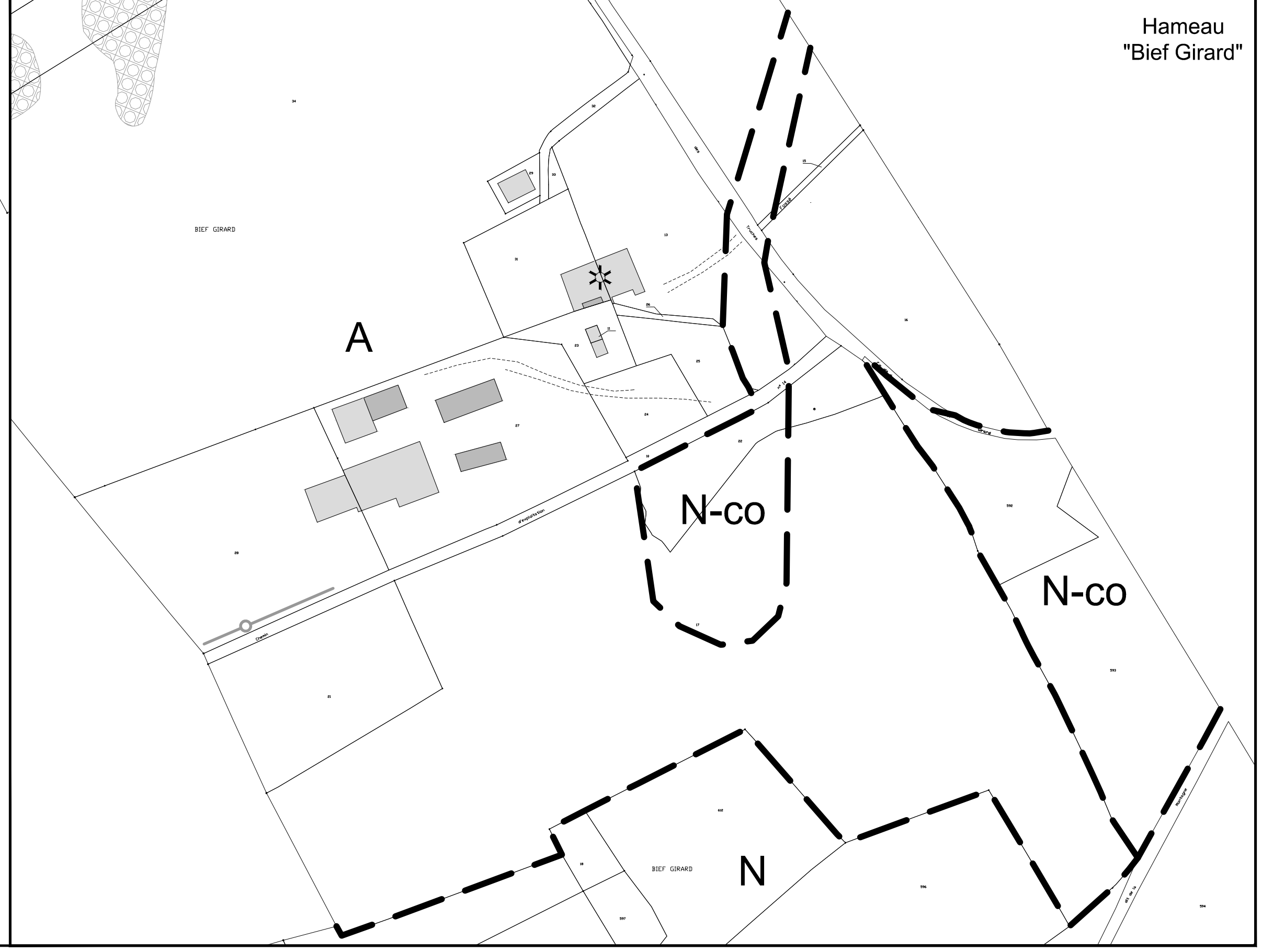

Pièce n°3/a  
Règlement graphique du centre

échelle 1/2000

ÉPURE

4, rue Lyautey  
25870 Geneuille  
Tél. : 03 81 57 79 83  
email : epure25@wanadoo.fr

Élaboration initiale le :



LÉGENDE	
Ua	: Zone urbaine centrale
Ub	: Zone urbaine périphérique
Ub-a	: Secteur urbain au titre de l'article L.123.1.5 II-4è du CU
AU	: Zone à urbaniser
A	: Zone agricole
N	: Zone naturelle
N-co	: Secteur de corridor écologique
N-p	: Secteur à enjeux paysagers
●	Arbre repéré au titre de l'article L.123.1.5 III-2è du CU
★	Élément bâti repéré au titre de l'article L.123.1.5 III-2è du CU
✱	Élément bâti repéré au titre de l'article L.123.1.5 II-6è al.7 du CU
—	Haie repérée au titre de l'article L.123.1.5 III-2è du CU
▨	Espace boisé classé
▧	Zone inondable